



Monsieur Karim BENMILOUD
Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand
3, avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand

Aurillac, le 10 juin 2021,

Monsieur le Recteur,

**Stéphane
SAUTAREL**

Convaincu de la nécessité de maintenir un tissu et une offre pédagogique, éducative de qualité et de donner aux écoles primaires cantaliennes les ressources nécessaires à leur équilibre, je viens par la présente solliciter votre bienveillance et votre attention quant à la carte scolaire cantalienne du premier degré.

**Sénateur
du Cantal**

Sollicité par mes soins le 3 Mars dernier, doublé d'un entretien avec un de ses conseillers quant aux préoccupations locales, partagées par l'ensemble des acteurs de la chaîne éducative du département, vous trouverez ci-joint la réponse du Ministre Jean-Michel BLANQUER datant du 8 juin dernier, qui a par ailleurs déjà du vous être adressée.

*Secrétaire de la
commission
des finances*

De même, je joins à ce courrier la sollicitation écrite que j'ai pu transmettre à l'attention de Madame Maryline LUTIC, D.A.S.E.N du Cantal le 25 janvier dernier, restant sans suite, notamment pour les ressources attribuées aux R.P.I.

En conséquence, respectant les préconisations données par Monsieur le Ministre le 8 juin dernier par courrier, je me permets de vous demander de bien vouloir être à l'écoute des attentes des groupes scolaires concernés, corrélées aux éléments que j'ai déjà pu remonter.

*Membre de la
délégation
à la prospective*

J'espère que votre intervention ciblée au moment de la remontée des effectifs réels de rentrée scolaire puisse permettre à ces écoles et ces regroupements d'écoles d'être dotés d'un complément d'attribution de ressources à la hauteur de leurs besoins.

Dans l'attente de vos réponses, restant à l'écoute et disponible, veuillez agréer, Monsieur le recteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

*Restant à votre disposition et comptant sur votre écoute,
Bonne nuit.*

Stéphane SAUTAREL.

Pièces jointes :

- courrier à l'attention de Madame la D.A.S.E.N du Cantal en date du 25/01 ;
- courrier à l'attention de Monsieur Le Ministre de l'Éducation Nationale et des Sports en date du 03/03 ;
- courrier de réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et des Sports en date du 08/06.